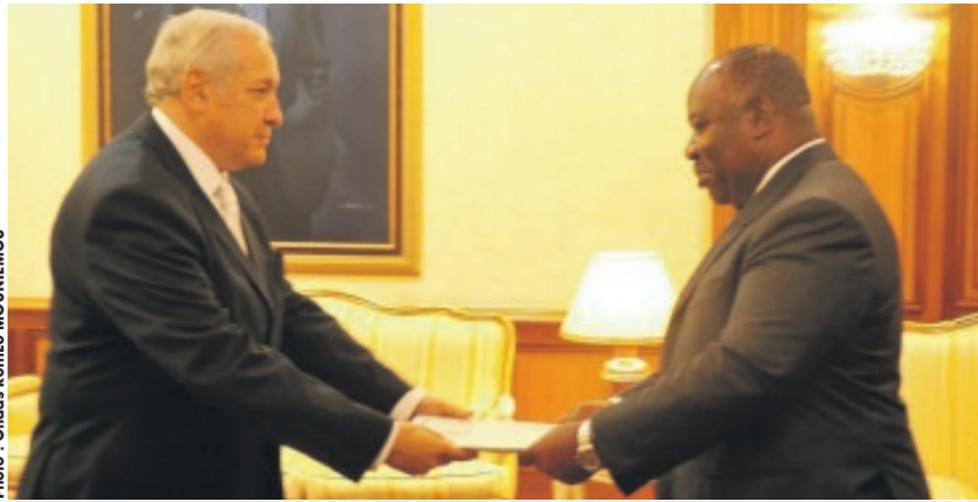


**2 Politique**

**Diplomatie**

**Trois nouveaux ambassadeurs accrédités à Libreville**



L'ambassadeur d'Algérie...



...tout comme ceux du Japon et...

**M.A.M**  
Libreville/Gabon

*Il s'agit des chefs de mission diplomatique de la République d'Algérie, du Japon et du royaume d'Espagne. La cérémonie solennelle y relative qui a eu lieu, hier, au palais de la présidence de la République, était présidée par le chef de l'État Ali Bongo Ondimba.*

LES diplomates d'Algérie, Mohamed Antar Daoud, du Japon, Masaaki Sato, et du Royaume d'Espagne, Enrique Asoreu Brey, tous ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires avec résidence à Libreville, ont



...du royaume d'Espagne ont remis leurs Lettres de créance à Ali Bongo Ondimba.

présenté leurs Lettres de créance au président de la République, Ali Bongo Ondimba. C'était au cours

d'une cérémonie solennelle qui a eu lieu, hier, au palais de la présidence de la République, en présence du mi-

nistre délégué aux Affaires étrangères, Dieudonné Nzengue, et de plusieurs membres du cabinet prési-

dentiel. Par ailleurs, chacun d'eux présente un parcours conséquent. Mohamed Antar Daoud d'Algérie né le 04 avril 1949, est diplômé en sciences de l'information. Il a récemment occupé les fonctions d'ambassadeur, tout comme celles de conseiller au cabinet du ministre des Affaires étrangères. Auparavant, il a été ministre conseiller près la République d'Algérie à Washington, Nouakchott et Rabat (1991-1994). Mohamed Antar Daoud est marié et père de deux enfants. Masaaki Sato du Japon est diplômé en Droit. Il a occupé les fonctions de senior coordinateur des Affaires africaines (2007-2010) et, en 2012, Consul général du

Japon à Marseille en France. Quant à Enrique Asoreu Brey, chef de mission diplomatique du royaume d'Espagne, il est titulaire d'un master en politique internationale et, il a été ministre conseiller à l'ambassade d'Espagne à Tokyo. Il faut souligner que comme le veulent les usages diplomatiques, tous ces nouveaux ambassadeurs, ont également eu, chacun à son tour, un entretien avec le président de la République. Occasion pour le numéro un gabonais et ses hôtes de faire le point de l'état de la coopération entre le Gabon et leurs pays respectifs. Tous se sont accordés quant à la volonté de développer davantage les échanges.

**Opposition/Au lendemain de la Législative partielle à Bitam**

**Une victoire pour le moral**

**ONDOUBA'NTSIBAH**  
Libreville/Gabon

*Les résultats du scrutin pour pourvoir le siège de député du chef-lieu du département du Ntem ont été annoncés, mardi, par le ministre de l'Intérieur, Guy-Bertrand Mapangou. En attendant leur proclamation par la Cour constitutionnelle, conformément à la loi, plusieurs enseignements peuvent déjà être tirés. Toujours sous réserve du contentieux.*



Le candidat de l'UN, Patrick Eyogho Edzang, vainqueur du scrutin partiel, ici présenté par le député sortant René Ndemezo'Obiang, son principal soutien.

PLUSIEURS parties du Gabon ont voté samedi dernier. A savoir la commune de Bitam (Législative), celle de Lébamba et le département du Haut-Como (Sénatoriales). De toutes ces élections, celle qui a le plus cristallisé l'attention est sans doute la Législative dans le chef-lieu du département du Ntem. Certainement à cause du mode du scrutin : suffrage universel direct ; non sans négliger le fait qu'il s'agissait de remplacer un démissionnaire du Parti démocratique gabonais (PDG, au pouvoir) en la personne de René Ndemezo'Obiang qui a occupé le siège depuis 1996. Ajoutés à cela deux autres

paramètres : pour la première fois, depuis sa réhabilitation, l'Union nationale était de la course, à travers Patrick Eyogho Edzang ; et c'est un ministre en fonction, Pastor Ngoua N'Neme, qui devrait affronter aussi bien un candidat de l'UN soutenu par le Front de l'opposition pour l'alternance (FOPA). Un indépendant, Jean-Michel Edou Sima, présenté à tort ou à raison comme transfuge de l'UN par certains, et taupé du pouvoir par d'autres, était également de la partie. Selon les résultats annoncés par le ministre de l'Intérieur, au terme de la réunion de l'assemblée plénière de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), c'est le

candidat de l'opposition (UN) qui est arrivé en tête avec 47,98%. Devant le PDG, 43,51, % et l'indépendant 08,51%. Le scrutin étant à un tour, c'est le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix qui l'emporte. Voilà pourquoi, l'UN Patrick Eyogho Edzang, a été déclaré vainqueur, sous réserve du contentieux électoral éventuel... Au départ, beaucoup d'analystes politiques ont reconnu que l'enjeu principal de cette élection partielle se situait au niveau de la capacité du PDG à conserver ce siège acquis depuis 1996. Ce qui non seulement donnerait une sorte de légitimité à son candidat, par ailleurs ministre ; mais aussi prouverait que l'occupant sortant, Nde-

mezo'Obiang, aujourd'hui dans l'opposition, devait ses différents mandats exclusivement au parti dont il est démissionnaire... D'un autre côté, il s'agissait pour l'UN et partant le Front, de gagner cette première confrontation directe avec le pouvoir, et changer le rapport de forces à Bitam. Sans doute pour marquer les esprits et prétendre mieux aborder les échéances à venir. Ce qui devrait également constituer une victoire personnelle pour le député sortant qui a rallié l'opposition (mais pas l'UN), et qui a soutenu activement Patrick Eyogho Edzang. **AVANTAGE** • Pour l'indépendant, il s'agissait de montrer que la commune de Bitam pouvait être politiquement gérée en dehors des clivages traditionnels "Majorité-Opposition". Ce qui, dans le contexte du moment, était difficile. Jean-Michel Edou Sima, ancien maire (PDG) de Bitam, qui a avoué dans une interview avoir œuvré pour l'implantation de l'UN dans la contrée, ne pouvait qu'avoir du mal à convaincre un maximum d'électeurs bitamois sur son nouveau positionnement... Cela peut justifier son score (08,51%). Maintenant que les résultats (quoique provisoires) sont connus, quels effets réels peuvent-ils avoir sur le fonc-

tionnement aussi bien au niveau national qu'au plan local ? Pas grand-chose. Surtout sur le plan national. D'autant plus que le basculement du siège de Bitam ne change rien au rapport de forces au niveau de l'Assemblée nationale, le PDG reste largement majoritaire avec 112 sièges, en attendant l'issue de la Législative partielle sur le canton Kyè (siège laissé vacant par Raymond Ndong Sima). Sur ce plan, le seul député de l'UN, aura forcément grand mal à faire passer un quelconque texte. Même associé au PSD Albertine Maganga Moussavou et à l'UPNR Narcisse Massala Tsamba. Toujours sur le plan national, au niveau du gouvernement, dans notre pays, aucun texte de loi n'oblige un ministre défait à une élection à démis-

sionner. En dernière analyse, tout reste lié au pouvoir discrétionnaire du chef de l'Etat. Sur le plan local, le conseil municipal de Bitam reste numériquement (politiquement aussi ?) dominé par des élus du PDG. Et, au regard des résultats du candidat de l'opposition, (moins de 50%), on se rend compte que ce camp ne dominera pas forcément la vie politique à Bitam. La majorité pourrait, si elle s'organise bien, mieux envisager l'avenir. Surtout que les élections ne se ressemblent pas forcément. Même si, au sortir de cette partielle, du point de vue psychologique, l'opposition et Patrick Eyogho Edzang (et René Ndemezo'Obiang), ont un avantage sur la majorité (PDG) et Pastor Ngoua N'Neme, et l'indépendant Jean-Michel Edou Sima.

**Précision**

**CONSEIL DES MINISTRES SEANCE DU MARDI 11 AOÛT 2015 (MESURES INDIVIDUELLES)**

**MINISTRE DES TRANSPORTS**

**AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE (ANAC)**

- Directeur Général Adjoint I : **Monsieur Arthur NKOU MOU DELAUNAY**, confirmé.
- Directeur Général Adjoint II : **Mme Solange NDOUNA**.